GENEVIÈVE PAQUET, LL.B.
Avocate / Lawyer

Le 10 mai 2010 *'Par courrier et courriel'*

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3724-2010, phase 3**
Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme incitatif de Gazifère Inc., demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de renseignements adressée à Gazifère inc., dans le cadre de la Phase 3 de la demande mentionnée en rubrique.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Louise Tremblay (pour Gazifère Inc.)
cc. Les intervenants au dossier

327, boul. Curé-Labelle, suite 104, Fabreville, Québec, H7P 2P2
Téléphone : 514-352-6796 ; Télécopieur : 514-352-6796
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Demande de renseignements no1 du GRAME à Gazifère Inc.

Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme de Gazifère Inc.
Phase 3

SUJETS LIÉS AUX ÉCARTS VOLUMÉTRIQUES DU PGEÉ

Références

- GI-13, document 1.4, pages 1 à 7 ; et
- GI-21, doc. 1, page 1 à 8

Préambule

Parmi les informations fournies par Gazifère dans la pièce GI-13, doc 1.4, se retrouve le sommaire des écarts volumétriques du PGEÉ associé au compte de frais reportés pour 2009. Les demandes de renseignements visent à obtenir des précisions sur certaines différences constatées.

D'une manière générale, pour bon nombre de programmes, tels que les pommes de douches, les aérateurs de débit, les isolants à tuyaux, les panneaux réflecteurs, les chauffe-eau efficaces (résidentiel pour commercial) (tarif 1) appui aux initiatives optimisation énergétique des bâtiments, thermostats (propriétaire) (tarif 2), on constate que les prévisions retenues par Gazifère correspondent sensiblement aux résultats de l'année antérieure pour ces mêmes programmes. Généralement, nous constatons que les prévisions retenues par Gazifère lors de la préparation de son PGEÉ de 2009, sont inférieures aux résultats de l'année précédente en ce qui concerne les résultats en efficacité énergétique et non le nombre de participants.

Demandes

1.1 On constate que pour ces programmes, plus d'économies ont été réalisées que celles prévues au budget du PGEÉ pour 2009. Pourriez-vous préciser de quelle manière Gazifère détermine les prévisions de ces programmes cités en préambule ?

1.2 Est-ce en fonction du nombre de participation ou des résultats antérieurs de ces programmes ?

1.3 Y a-t-il des différences dans l'analyse des prévisions entre les programmes énumérés ci-dessus ?

Programme pomme de douche

Par exemple, on constate que pour le programme *pomme de douche*, les prévisions d'économie d'énergie pour 2009 au PGEÉ étaient de l'ordre de 18 191 m^3, alors que les résultats de l'année 2008 indiquent des économies de 19 167 m^3. Nous notons également que Gazifère prévoyait moins de participants en 2009 (167 participants) que le nombre de participants réel (229 participants) de l'année 2008, qui lui était en croissance de près du double des prévisions (120 participants) de 2008. Tout laissait penser que ce programme permettrait de générer plus d'économies qu'en 2008 et qu'il y aurait plus de participants qu'en 2008.

Demande

1.4 Pourquoi Gazifère, dans ses prévisions, choisit-elle de retenir moins de participants et moins d'économies d'énergie que le réel de l'année 2008 ?

Programmes Appareil de chauffage certifié Energy Star (Achat) et (location) (tarif 2)

Nous constatons à la lecture de la pièce GI-13, doc. 1.4, page 3, que les programmes appareil de chauffage certifié Energy Star (achat) et (location) (tarif 2) affichent des résultats en économie totale très inférieurs à ceux prévisionnels. Ces deux programmes combinés affichent des écarts volumétriques de l'ordre de 88 985 m^3, ceux-ci étant compensés par les résultats des autres programmes faisant en sorte que l'objectif initial d'économie d'énergie du PGEÉ de 2009 est de 116 %.

Demande

1.5 Pourriez-vous justifier ces écarts et préciser comment les prévisions ont été préparées pour ces deux programmes ?